Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL076_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL076_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

14- BUDGET GÉNÉRAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

7.5
Madame RAULT, rapporteur :

Conformément à la proposition de la commission du 6 mai 2026, la liste des subventions attribuées aux associations a été arrêtée à un montant total de 116 539 €, réparti comme suit : 15 associations sportives, 17 associations culturelles, 3 associations de solidarité, 4 associations scolaires, 2 associations économiques et sociales ainsi que 4 associations extérieures.

Il a également été décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Monsieur Mehdi NACIRI afin de soutenir sa participation aux Championnats du monde d'athlétisme Masters indoor, organisés à Daegu (Corée du Sud) du 22 août au 3 septembre 2026.

Le montant total des subventions proposées au vote s'élève ainsi à 117 539 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux ayant un intérêt dans l'administration des associations concernées par cette délibération de ne pas prendre part au vote.
Mesdames FONTAINE, KERNEÏS et DE CHOULY, ainsi que Messieurs THOMAS et COUDRAY, quittent la salle du Conseil municipal et ne participent ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL076_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Arrêter la liste des bénéficiaires de subventions telle que joint en annexe,**
- **Préciser que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2026 pour un montant arrondi à 130 000 €.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.